



## Réintégration impossible car contourné par l'employeur

-----  
Par Bella1111

Bonjour à tous j'ai besoin d'aide urgente en droit du travail svp. J'ai été réintégré par le tribunal à mon poste sauf que l'employeur fait tout pour ne pas me réintégrer, c'est pourquoi il a demandé l'intervention du médecin du travail pour dire que je ne peux pas réintégrer mon poste dans un contexte de harcèlement moral car mes collègues m'avaient accusé de les harceler mais j'ai été blanchie par la justice mais ils continuent de m'accuser alors que je n'ai même pas encore mis les pieds dans l'entreprise ! Le médecin lui était de mon côté il a même répété ce que mes collègues ont dit de moi ! Mais après il a changé d'avis et du coup il est contre moi et veut me mettre ailleurs. On m'a dit de saisir le JEX d'autres me dises de saisir le CPH en référé trouble manifestement illicite. J'avais un avocat qui m'a planté à la dernière minute je suis dégoûté ! Quelqu'un pour m'aider. J'ai été placé en arrêt de travail à cause des man?uvres de mes collègues et de la drh je veux juste reprendre mon poste si quelqu'un peut m'aider merci beaucoup.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous parlez de réintégration ; cela veut dire que l'employeur a déjà fait une procédure de licenciement, qu'il a été considéré comme nul, et que vous avez repris le travail ?

Si non, pouvez vous expliquer ?

-----  
Par Bella1111

Bonjour oui c'est bien ça licencié pour harcèlement nullité du licenciement car c'était moi qui était harcelé et que je ne pouvais pas harceler des gens avec qui je ne travail pas. Logique mais pas pour la société Et la réintégration qu'ils ne veulent pas exécuter en disant que je dois passer une visite de reprise et quand je vais aux visite 4 en 1 mois ce sont des visites à la demande de l'employeur. Et aucun avis d'aptitude ou d'inaptitude ma été donné. Tout ça c'était pour préparer une réunion de chsct car nous sommes encore en chsct plus pour longtemps. Et donc pour faire une réunion avec un pv qui dit que je suis la cause du mal être de mes collègues et que si je reviens ils vont tous se suicide et appuyer par leur représentant syndicaux qui sont membres du chsct.

Tout ça pour que le medecin emette un avis pour que je ne reviens pas sur l'agence ou est mon poste et que j'aille ailleurs mais ils savent que je n'irai pas donc je serais licencié pour inaptitude au final le médecin lui était avec moi au début puis il c'est retourné et ma dit que c'était moi qui les avaient harcelés et pas le contraire !  
Voilà

-----  
Par CToad

Bonjour,

Sans parler de harcèlement ou de qui harcelé qui, il y a visiblement une inadéquation entre vous et le reste de l'entreprise. Donc pourquoi vouloir y retourner ? Ne serait il pas plus raisonnable pour vous et pour l'entreprise de négocier une rupture conventionnelle ?

On ne peut pas vous mettre en inaptitude parce que vos collègues ne vous supportent pas, ce n'est pas le but de l'inaptitude.

Cordialement,

CToad

-----  
Par kang74

En fait il y a deux choses distinctes .

A priori le CPH n'a pas reconnu, je suppose, la faute grave par rapport au fait que vous avez amené des éléments sous entendant que vous étiez victime de harcèlement ( j'ai bon ?)

D'un autre côté l'équipe en place a fait valoir que vous étiez l'auteur d'une ambiance toxique (?) mais cette fois ci en faisant cela de façon cohérente : médecine du travail, cse, et syndicats.( je pense que lors du licenciement il n'y avait pas assez d'éléments justifiant une faute grave)

Par de là, comme l'employeur a une obligation de santé et sécurité, tant envers vous qui avez donc une équipe qui semble vous harceler, tant envers l'équipe qui dit la même chose, il est bien sûr obligé de prendre des décisions en ce sens en adaptant votre poste pour vous "protéger".

Donc vous êtes réintégrée mais on prend en compte autant vos dires et que ceux de l'équipe, qui au final vont dans le même sens : travailler ensemble nuit à vos santé .

Par de là, le médecin du travail peut attester que continuer de travailler dans ce service nuit gravement à votre santé. C'est vous qui l'avez fait valoir devant le CPH !

Comme Ctoid, je suis surprise que vous vouliez absolument retourner travailler avec cette équipe alors que vous dites être harcelée : cela n'a pas de sens !

-----  
Par jpgroussard

Bonsoir Bella,

si je n'ai pas tout faux, il y a eu une "conspiration" contre vous. Initiée par votre employeur ? quelques collègues ? qui ont finalement réussi à en coopter d'autres et ils se sont cassés les dents.

On pourrait dire sans hésiter que vous avez un ascendant sur tout ce monde qui passe absolument tout son temps à trouver une parade, sans grand succès pour l'instant et je dirais même en continuant de s'y prendre très mal. Pour eux, après ce qu'ils vous ont fait, c'est une question de vie ou de mort (manière de m'exprimer), ce qui est loin d'être votre cas.

Je ne le ferais pas mais si vous voulez vous venger et les embêter, et surtout si vous avez le mental retournez-y ! L'employeur sera disposé à dépenser une somme folle pour régler ce problème (qui pourrait sa vie et celle de sa société) ce qui peut être bénéfique pour vous.

Cdlt